



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Le Conseil Municipal de Caderousse régulièrement convoqué le 24 mars 2026, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en la salle du conseil municipal de l'hôtel de Ville, sous la Présidence de Christophe REYNIER-DUVAL, Maire. Le Conseil Municipal est constitué de 19 conseillers municipaux répartis comme suit pour cette séance.

18 Présents	Christophe Reynier-Duval Viviane Becart Coralie Bonnet-Lavorini Julien Dufay Sylvie Gourdon Mariel Martin Romain Espinosa	Michel Légerot Jean-Claude Moratal Mélanie Tricot Jessica Tapiador-Pagano Marielle Tiberghien Christine Rieu Florian Ricou	Paulo Neves Maryline Salvador Anne Soulier Sébastien Roche
X absent			
1 procuration	Jean-Antoine Espinosa donne pouvoir à Romain Espinosa		
Secrétaire de séance :	Romain ESPINOSA		
Délibération :	07.04.16		
Objet :	Convention d'assistance en aménagement / bâtiment/ équipements publics entre Vaucluse Ingénierie et la commune de Caderousse concernant le projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé		
Rapporteur :	Marielle TIBERGHIE		
N° Acte :	9.1		

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Conseil municipal n°28.03.26 du 28 mars 2024 approuvant l'adhésion à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie ;

Vu la délibération n° 2024-01 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, approuvant les statuts de la structure,

Vu la délibération n° 2024-03 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, approuvant les missions et tarifs de l'agence technique départementale,

Vu la délibération n° 2024-08 de l'Assemblée générale constitutive de l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie en date du 7 juin 2024, adoptant la convention d'assistance aux collectivités adhérentes de Vaucluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics,

Vu la délibération n° 2025-04 du Conseil d'administration de Vaucluse Ingénierie du 3 mars 2025 modifiant la convention d'assistance aux collectivités adhérentes de Vaucluse Ingénierie dans les domaines de l'aménagement d'espaces publics, du bâtiment et des équipements publics,

Considérant le projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé dans le village.

Considérant la saisine expresse de Vaucluse Ingénierie par la commune de Caderousse en vue de l'accompagner principalement sur la phase pré-opérationnelle du projet,

Considérant que cet accompagnement nécessite de définir le périmètre d'intervention de Vaucluse Ingénierie et, le cas échéant, les prestations payantes facturées à l'adhérent, via la convention d'assistance précédemment citée,



SEANCE DU 07 AVRIL 2026 à 18H

Considérant que cette convention d'assistance résulte d'un dialogue de gestion avec l'adhérent,

En conséquence et après consultation de ses commissions compétentes, le conseil municipal décide :

- D'approuver la convention d'assistance en aménagement/bâtiment/équipements publics entre Vaucluse Ingénierie et la commune de Caderousse concernant le projet de création d'une maison pluridisciplinaire de santé telle que présentée en annexe,
- De fixer à 1000€ le montant des prestations versé à l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie après réalisation des prestations payantes expressément mentionnées dans l'annexe de la convention d'assistance,
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant à signer la convention d'assistance en aménagement/bâtiment/équipements publics à passer avec l'agence technique départementale Vaucluse Ingénierie,
- Que les crédits nécessaires seront imputés au BP 2026.

Dossier adopté à l'unanimité

**Ainsi délibéré en sa séance le jour,
Le mois et l'an que dessus.**

Pour extrait conforme

Caderousse le 08 avril 2026

Le Maire, Christophe REYNIER-DUVAL

Secrétaire de séance, Romain ESPINOSA

